

Jean-Baptiste André Godin à Arthur Moret 16 février 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Piponnier, Antoine (1844-1902)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Présentation

Auteur·e

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Piponnier, Antoine \(1844-1902\)](#)

Date de rédaction [16 février 1884](#)

Lieu de rédaction

- Guise (Aisne)
- Inconnu

Destinataire [Moret, Arthur \(1846-1930\)](#)

Lieu de destination 13, rue de Tournon, Paris

Scripteur / Scriptorice [Inconnu](#)

Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. Piponnier communique à Moret le jugement du tribunal de Vervins du 16 mars 1877.

Notes La lettre est signée « Piponnier » par procuration de l'administrateur-gérant de la Société du Familistère de Guise.

Support Cachet à l'encre bleue au-dessus de la signature de la lettre : « Sté du Familistère de Guise P. P[rocurati]on de l'Administrateur Gérant ».

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Boucher et Cie](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (1)

Collation1 p. (62r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

13 février
16 février

58
68

Monsieur Moret
avocat à la cour de Cassation
13 rue de Couronne Paris

un jugement

Vous venez adreper ce jour le jugement
du Tribunal de Dervies en date du 16
mars 1877 rendu dans notre affaire
contre Mr. Pouchet.

Agreez messieur nos parfaites

civilités
SE DU FAMILISTÈRE DE BRUSE
SE DU FAMILISTÈRE DE BRUSE
1779 de l'Institut de Gand

D. J. Simon

Ce jugement vous est adressé
par la même Courrier, sous pli séparé
comme papier d'affaire & recommandé.